



15ème législature

Question N° : 24656	De Mme Caroline Janvier (La République en Marche - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique > travail	Tête d'analyse > Risques psychosociaux liés aux emplois de bureau	Analyse > Risques psychosociaux liés aux emplois de bureau.
Question publiée au JO le : 19/11/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 21/01/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge Mme la ministre du travail sur les risques psychosociaux liés aux emplois dits « de bureau », conduisant une proportion conséquente d'employés à exercer leur travail dans un cadre favorable au développement discret de troubles de la santé. Ces risques de troubles chroniques rassemblent notamment, mais non exclusivement, des maux de dos et de tête, des problèmes articulaires aux mains, une peau fragilisée par la lumière artificielle, des difficultés oculaires liées à l'usage permanent des écrans ou encore des problèmes cardiovasculaires liés à une immobilité prolongée. Elle craint ainsi d'une part, un réel manque de sensibilisation des employeurs et des responsables des ressources humaines au sein des entreprises à ces thématiques et aux besoins des employés (notamment en termes ergonomiques), et d'autre part, un manque de sensibilisation des employés concernés face à de potentielles mauvaises habitudes accroissant ces risques de troubles de santé au travail. Elle l'interroge donc sur les mesures prises et envisagées face à cette problématique touchant plusieurs millions de citoyens.